



L'INSTITUTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'EGALITÉ DE TURQUIE

LETTRE OUVERTE AUX INSTITUTIONS DES DROITS DE L'HOMME ET AUX PERSONNES RESPECTÉES DU MONDE SUR LES ATTAQUES D'ISRAËL CONTRE LES PALESTINIENS



Yüksel Caddesi No: 23 Kızılay
Çankaya Ankara TURQUIE



www.tihek.gov.tr



baskanlik@tihek.gov.tr



+ 90 312 422 78 00



@tihek_kurumsal



@tihekkurumsal



@ tihekkurumsal



@TİHEK Kurumsal

**LETTRE OUVERTE AUX INSTITUTIONS DES DROITS DE L'HOMME ET AUX
PERSONNES RESPECTÉES DU MONDE SUR LES ATTAQUES D'ISRAËL
CONTRE LES PALESTINIENS**

L'Organisation des Nations Unies (ONU), créée après les Première et Seconde Guerres mondiales, qui ont causé à toute l'humanité d'indicibles souffrances et destructions, a été principalement fondée pour protéger la paix et la sécurité internationales. Développer et consolider le respect des libertés et droits humains fondamentaux, qui est l'un des éléments fondamentaux du maintien de la paix internationale, a été accepté comme l'un des objectifs de l'ONU. Dans ce contexte, la Charte de l'ONU souligne dans son préambule que les peuples des Nations Unies sont résolus à préserver « la foi dans la protection des générations futures contre le désastre de la guerre, dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites ». « L'égalité souveraine des États », « le respect de l'intégrité territoriale ou de l'indépendance politique des États » et « le refus de recourir à la force ou des menaces d'utiliser la force, d'une façon incompatible avec les buts des Nations Unies » conformément aux principes de l'Organisation, ont été également reconnus par les pays signataires de la Charte.

Cependant, le droit de veto accordé à chacun des cinq États membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, constituant la base du système mis en place pour protéger et maintenir la paix internationale et les valeurs humaines fondamentales, est en contradiction avec les objectifs d'assurer la paix et la justice et le principe de « l'égalité souveraine des États ». Le fait que la détermination des membres permanents ne se fonde pas sur une élection, que chacun d'eux peut empêcher les décisions de maintenir la paix par lui-même, et qu'il n'y a pas d'État représentant le monde islamique parmi eux, prouve clairement que le système en question est également contre les principes de neutralité, de pluralisme et de démocratie. En fait, cette structure fondée pour assurer la paix et les droits de l'homme dans le monde est devenue le plus grand obstacle au maintien de la paix et au développement du respect des droits de l'homme.

Le système des Nations Unies doté de ces qualités n'a pas réussi à empêcher les violations graves et systématiques du droit international commises par Israël, qui le considère comme une méthode de violation des droits fondamentaux de l'homme depuis sa création, et c'est un exemple de non-protection du droit d'exister du peuple palestinien d'autres droits fondamentaux. Ce système renforce les pratiques illégales d'Israël, élimine le respect de l'ordre des droits de l'homme et met en danger la paix dans le monde et l'avenir de l'ONU. Prenant le courage de ce système injuste, Israël est devenu l'un des plus grands obstacles à l'établissement de la paix mondiale, au renforcement du respect des droits de l'homme et à l'espoir pour le système des Nations Unies.

Les attaques d'Israël contre le peuple et le pays palestiniens sont mises en œuvre dans le cadre de l'élargissement de l'occupation et du régime d'apartheid plutôt que dans le cadre d'attaques individuelles. Les quartiers palestiniens sont évacués et leurs territoires sont annexés pour des raisons illégales, leurs propriétés privées sont pillées pour la construction de colonies juives illégales, leur droit à la vie est violé, ils sont soumis à toutes sortes de torture et de mauvais traitements, leur liberté de déplacement est restreinte, leur liberté de culte est limitée, leurs sanctuaires, qui sont considérés comme sacrés par tous les musulmans du monde, sont pris d'assaut, et les fidèles sont cruellement attaqués avec des gaz lacrymogènes et des grenades assourdissantes. Des attaques provocatrices sont menées par la police israélienne et les faibles réactions du peuple palestinien dans le cadre de la légitime défense sont utilisées comme excuse pour prolonger l'occupation et commettre un génocide.

Pendant le mois du Ramadan, considéré comme sacré par tout le monde islamique, presque chaque année Israël mène des attaques en Palestine, à Jérusalem et à la Mosquée al-Aqsa, le lieu de culte saint; ces attaques ont été répétées également cette année et se sont transformées en occupation et annexion. La tentative des colons juifs de séparer le quartier Cheikh Jarrah à Jérusalem-Est s'est transformée en une attaque brutale et en un conflit armé dirigé contre tous les Palestiniens, indépendamment des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées. Les attaques présentant des signes de crimes de guerre ont atteint un niveau qui blessera la conscience de toute l'humanité, en particulier du monde islamique.

Lors de l'invasion de Jérusalem-Est par Israël et de la proclamation de Jérusalem sa capitale, le Conseil de sécurité des Nations Unies, avec sa résolution 478 du 20 août 1980, a condamné la

«loi de Jérusalem» du 30 juillet 1980, déclarant Jérusalem comme la capitale «pleine et unie», et l'a considéré comme une violation du droit international; déclarant que le Conseil ne reconnaissait pas cette loi, il a appelé les États membres à agir conformément à la décision du Conseil et à déplacer leurs missions diplomatiques de Jérusalem à Tel-Aviv. Le projet de résolution, qui a été présenté contre la décision du président américain Donald Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël le 6 décembre 2017 et discuté au Conseil de sécurité de l'ONU le 18 décembre 2017, a reçu le soutien de 14 des 15 pays membres. mais bloqué avec le veto américain. Ce veto est un autre exemple de la façon dont un seul pays peut passer outre la volonté des nations du monde en utilisant son pouvoir de veto. Par ailleurs, le même projet a été soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'Organisation de la coopération islamique et la Ligue arabe et a reçu le soutien de 128 pays contre 9, lors du vote tenu le 21 décembre 2017, et ainsi la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël a été une fois de plus qualifiée d'illégale et d'invalidé.

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est réuni pour la deuxième fois pour discuter de l'escalade des tensions qui a commencé avec l'évacuation forcée des familles palestiniennes dans le quartier de Cheikh Jarrah à Jérusalem-Est; il a été informé par Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'escalade de la tension et des récents développements à Jérusalem-Est, avertissant qu'Israël et la Palestine «s'orientent vers une guerre à grande échelle». Le Conseil de sécurité de l'ONU voulait faire une déclaration commune, profondément préoccupé par la tension à Jérusalem-Est et les frappes aériennes à Gaza et appelant à une fin immédiate du conflit, mais la déclaration du Conseil a été (encore et toujours) bloquée par les Nations Unies.

La politique israélienne de réinstallation des civils israéliens dans la terre palestinienne occupée et de déplacement des Palestiniens, viole les règles fondamentales du droit international humanitaire. De cette manière, Israël s'est emparé de 90% des terres palestiniennes depuis 1948 et y a établi des villes juives. La Convention de Genève interdit «à la force d'occupation de déplacer sa population civile vers les territoires qu'elle occupe» et de «sortir de force ou massivement des territoires occupés et d'expulser les civils protégés des territoires occupés». Cela constitue un crime de guerre au sens du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La Cour pénale internationale, qui est autorisée à poursuivre les crimes de guerre, les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes d'agression, a récemment décidé qu'elle avait le pouvoir d'enquêter sur les activités qu'Israël mène en Palestine et que son autorité couvrait la bande de Gaza, Cisjordanie et Jérusalem-Est. Le fait que les actions d'Israël fassent l'objet d'une enquête dans le contexte des définitions de crime susmentionnées suscite l'espoir d'assurer la justice en procédant aux procès nécessaires.

Les attaques d'Israël contre le peuple palestinien opprimé sont des violations graves et systématiques des droits de l'homme dans leur ensemble. Un avenir pacifique ne sera pas établi tant qu'Israël n'acceptera pas de traiter les Palestiniens conformément aux normes des droits de l'homme, y compris l'abolition de l'apartheid et le respect de leur droit à l'autodétermination. Il est essentiel et nécessaire que toutes les institutions des droits de l'homme et les défenseurs consciencieux et prudents des droits de l'homme dans le monde refusent et condamnent les violations graves et systématiques des droits fondamentaux des Palestiniens et les crimes de guerre commis, et prennent des mesures pour arrêter les attaques. Nous nous attendons à ce que les institutions, en particulier les Nations Unies, qui ont le pouvoir de prendre des décisions contraignantes et dissuasives, identifient et déclarent les violations et suivent leurs résultats.

Nous vous rappelons que garder le silence sur l'oppression et l'injustice n'est pas différent de la cruauté en termes de nature, et nous déclarons que nous sommes dans l'unité, la solidarité et la fraternité avec le peuple palestinien opprimé et lésé.

Süleyman ARSLAN

Président de l'Institution des Droits de l'Homme et de l'Egalité de
Turquie